

290

DQ4

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Québec, le 26 juin 2012

Madame Marie-Pierre Morel
Chargée de projet
BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.
36, rue Lajeunesse
Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4
dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 26 juin 2012 (DQ4, n^{os} 1 à 24)**

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont attendues pour le **29 juin 2012**. Tel que spécifié à la rencontre préparatoire, nous apprécierions que chacune de vos réponses soient précédées de la question.

Question 1

Tel que le demandait le décret autorisant la construction des projets Seigneurie de Beauté 2 et 3, des citoyens et des représentants des municipalités doivent faire partie du comité de suivi et de concertation.

Comment expliquez-vous l'absence de citoyens et de représentants des municipalités limitrophes à ce comité ?

Question 2

Dans le document déposé (DA16.1, comité de suivi – Parcs éolien de la Seigneurie de Beauté), il y a un ordre du jour pour la rencontre du 7 avril 2011 du comité de suivi, mais aucun compte rendu de la rencontre.

Déposez le compte rendu de la rencontre du 7 avril 2011.

...2

Question 3

Dans le compte rendu de la réunion du comité de suivi du 12 novembre 2010, il est fait mention au point 4 Suivi des plaintes, que le processus de suivi et d'enregistrement des plaintes sera corrigé et soumis pour approbation aux membres du comité.

- A. Déposez le processus de suivi et d'enregistrement des plaintes approuvé par les membres du comité.
- B. Déposez l'ensemble des plaintes reçues depuis les débuts des travaux ainsi que les suivis qui ont été faits.

Question 4

Selon le document *Prévision construction 2013 (DA5)*, des activités de déboisement sont prévues en juin et juillet. Ces dates ne respectent pas l'engagement de ne pas déboiser entre le 1er mai et le 15 août.

Pouvez-vous préciser les dates de déboisement prévues pour le projet ?

Question 5

Dans le document *Guide de surveillance environnementale de chantier préparé pour les projets 2 et 3*, seuls le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin, l'aigle royal et leurs nids sont présentés.

- A. Le promoteur ajoutera-t-il les photos d'autres espèces à statuts particuliers, telles que la grive de Bicknell, et de leurs nids dans sa mise à jour de ce document pour le projet Beaupré-4?
- B. Si oui, précisez les espèces qui seront ajoutées?

Question 6

Le déboisement de 8,1 ha supplémentaire dans les nouveaux scénarios du volume 9 est jugé peu probable.

Quels sont les facteurs en jeu qui détermineront si ce déboisement aura lieu ou non afin d'élargir le chemin donnant accès au poste ?

Question 7

Vous êtes-vous engagé à respecter les règles régissant les activités illicites, espèces en péril et sites à importance culturelle du Séminaire de Québec (DB18) ?

Si non, pourquoi?

Question 8

- A. En quoi consiste le changement apporté aux chemins contournant le lac Janot suite à une demande ?
- B. L'utilisation du chemin initial semble toujours être prévu, l'utilisation exclusive du nouveau chemin au nord-ouest du lac Janot afin d'éviter les zones de chalets et de frayères est-elle envisagée ?

Question 9

Le rapport de condition (suivi) sonore mentionné au point 5 du compte rendu de la rencontre du comité de suivi du 12 novembre 2010 a-t-il été produit (DA16.1) ?

Si oui, veuillez le déposer.

Si non, les relevés sonores mentionnés ont-ils été réalisés?

Si oui, veuillez en déposer les résultats.

Question 10

Selon le contrat d'approvisionnement en électricité, afin de rencontrer le contenu régional garanti de 42 %, vous vous êtes engagés à ce que les tours préfabriquées en béton et les modules E (les « E-module ») des éoliennes du parc éolien soient fabriquées et assemblées dans une usine située dans la région admissible.

- A. En sus des tours préfabriquées et des modules E, est-ce que d'autres composantes d'éoliennes sont incluses dans ce 42 %?

Dans l'affirmative, veuillez préciser quelles sont ces composantes.

- B. Monétairement parlant, la dépense liée à ce 42 % correspond environ à quel montant?

Question 11

Au regard des coûts de construction que vous avez établis pour le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4 dans le tableau que vous avez déposé à la commission (DA15), les données ne correspondent pas à ce qui vous a été demandé lors de la rencontre préparatoire.

Pourriez-vous préciser, dans un montant global et abstraction faite des coûts liés aux éoliennes (tours, nacelles, pales et convertisseurs), les coûts liés aux dépenses de déboisement, de construction des chemins d'accès, de la construction des fondations, de l'installation des éoliennes, de leur mise en service, du poste de raccordement, du réseau électrique, des honoraires professionnels pour les services d'ingénierie civile

et électrique, environnementaux, d'hébergement, de restauration, de financement, des contingences et de développement du projet.

Question 12

Du montant global identifié à la question 11, qu'elle est votre estimation du montant total des contrats qui pourraient être attribués

- A. dans la MRC La Côte-de-Beauré ;
- B. dans la région de la Capitale nationale en excluant le territoire de La Côte-de-Beauré ?

Question 13

Est-ce que toutes les composantes des éoliennes sont fabriquées au Québec.

Dans la négative, veuillez préciser celles qui sont fabriquées au Québec et celles provenant de l'extérieur en indiquant leur origine?

Question 14

- A. Tout comme pour la question 2, la commission souhaite que vous précisiez le montant global estimé des dépenses d'exploitation pour le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4.
- B. Un montant global est également demandé pour les projets Seigneurie de Beauré 2 et 3.

Question 15

Dans quelle fourchette de salaire se situe la rémunération d'un technicien d'entretien et d'opération d'éoliennes ?

Question 16

- A. Advenant que vous décidiez de recourir à des entreprises externes pour certaines de vos opérations courantes liées à l'opération et à l'entretien du parc éolien, quels services seraient les plus susceptibles d'être retenus?
- B. Dans un tel cas, quelle procédure utiliserez-vous pour retenir les services de ces entreprises externes ?
- C. Est-ce que les entreprises situées sur le territoire de La Côte-de-Beaupré seraient privilégiées ou considérées comme toute autre entreprise de la région de la Capitale-Nationale ?
- D. Dans l'éventualité où le recours à de telles entreprises serait pertinent, quelle pourrait être la valeur annuelle de l'ensemble de ces contrats ?

Question 17

À votre tableau sur les dépenses d'exploitation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (DA7), serait-il possible de préciser en quoi consistent les impôts et taxes sur les services publics ?

De fait, une ventilation chiffrée serait appréciée.

Question 18

Dans le dépôt de documents demandés le 12 juin 2012 (DA34), il est indiqué à la page 4 que la formule d'indexation retenue pour le loyer versé annuellement au Séminaire de Québec est la même que celle utilisée par Hydro-Québec.

Pourriez-vous préciser quelle est cette formule d'indexation ainsi que son calcul ?

Question 19

Dans les engagements du fournisseur indiqués à l'annexe VIII du contrat d'approvisionnement en électricité entre Kruger Énergie Bas-St-Laurent S.E.C. et Hydro-Québec Distribution, lequel contrat vous a été cédé le 2 septembre 2010 et qu'Hydro-Québec Distribution en a accepté la cession le 19 octobre 2010, on note que le fournisseur s'engage à verser aux propriétaires privés

Un paiement annuel correspondant à :

- a) un montant égal ou plus élevé à 3 000 \$ par mégawatt installé et indexé annuellement
- b) 0,5 % des revenus bruts annuels moyens tirés de la vente d'électricité pour chaque éolienne installée

Un paiement annuel collectif correspondant à :

- a) une portion de 0,5 % des revenus bruts tiré de la vente d'électricité.

- A. Est-ce que le promoteur entend respecter intégralement les engagements contenus à l'annexe 8 ?

Dans la négative, veuillez indiquer les raisons qui vous ont incité à ne pas respecter ces engagements.

- B. Si tel est le cas, est-ce qu'un addenda stipulant les modifications apportées à l'annexe 8 de ce contrat a été signé par le promoteur et Hydro-Québec Distribution ?

Dans l'affirmative, quelles sont les modifications apportées et veuillez déposer copie d'un tel addenda ?

Question 20

Est-ce que des relevés sonores ont été effectués à proximité de l'intersection formée par le rang Saint-Antoine et le Chemin de l'Abitibi Price?

Question 21

Une simulation du climat sonore a été effectuée pour vérifier la conformité du parc éolien à la note d'instruction 98-01.

Caractériser et dénombrer les récepteurs (bâtiments) qui ont été utilisés pour réaliser cette simulation (PR3.6, p. 10).

Question 22

Combien de chalets seraient exposés à des niveaux sonores de 30 à 34,9 dBA, de 35 à 39,9 dBA et de 40 à 45 dBA?

Question 23

Jusqu'à quelle distance le bruit des éoliennes serait-il perceptible?

Question 24

Compléter le tableau suivant

Points de mesure	Niveau initial $L_{Aeq, 1h}$						Contribution des éoliennes $L_{Aeq, 1h}$	Émergence jour	Émergence nuit
	Jour (7 h à 19 h)			Nuit (19 h à 7 h)					
	Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.			
P1			38			37			
P2			30			38			
P3			33			33			
P4			28			25			

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **29 juin prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission